

COMITE TECHNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2021
POLE EUROPE ET INTERNATIONAL - DIRECTION EUROPE
RAPPORT POUR AVIS

Le présent rapport vise à présenter les adaptations organisationnelles de la direction Europe dans un contexte de nouvelle période de programmation des fonds européens 2021-2027 qui devrait démarrer officiellement en 2022 pour les programmes régionaux FEDER/FSE+ et les programmes de coopération.

1. Structuration de la Direction Europe

1.1. Contexte

Avec la nouvelle période de programmation des fonds européens 2021-2027, la Région Hauts-de-France gèrera pour la première fois un seul programme régional opérationnel pour l'ensemble de son territoire, alors que pour toute la période 2014-2020 qui ne se clôturera que fin 2023, un fonctionnement avec deux programmes opérationnels Nord-Pas de Calais et Picardie était nécessaire lors de la fusion des Régions. Le gouvernement français avait, en effet, décidé de ne pas modifier les périmètres des programmes déjà adoptés par la Commission en 2014. Un important travail d'harmonisation a été mené tout au long de la période de programmation 2014-2020 pour rapprocher les systèmes de gestion et de contrôle des deux versants et optimiser le fonctionnement dans un contexte d'exigences européennes et nationales renforcées.

Par ailleurs, avec le Brexit, le périmètre de la coopération européenne est pour notre région très fortement bouleversé : la Grande-Bretagne a en effet décidé de ne plus coopérer avec les pays européens. Comme presque tous les programmes de coopération auxquels la Région Hauts-de-France participe incluent la Grande-Bretagne, une évolution importante était nécessaire et a conduit à la suppression d'un programme de coopération, celui des 2 Mers, entre la France, la Grande-Bretagne, la Flandre et les Pays bas qui se clôturera fin 2024 et la création d'une nouvelle opportunité, le programme Mer du Nord auquel participent les pays scandinaves, l'Allemagne, les Pays Bas et la Flandre, et désormais les Hauts-de-France, la Bretagne et la Normandie.

Il est important de souligner que jusqu'à la clôture fin 2023, deux périodes de programmation vont se chevaucher : il s'agira pour les équipes de terminer les programmes actuels tout en lançant la nouvelle période avec des forts enjeux d'information, de communication, d'animation et de mise en place d'une nouvelle gestion. Seul le FEADER fonctionnera avec un système de transition sur deux ans pour démarrer la nouvelle période de programmation en 2023.

Enfin, les programmes sectoriels directement gérés par la Commission européenne voient leurs périmètres modifiés et leurs enveloppes fortement augmentées, de nouveaux programmes sont apparus, ce qui a un impact sur les missions de la direction Europe et son rôle d'accompagnement des porteurs de projet de notre territoire dans le montage de leurs projets. Ces programmes représentent de réelles opportunités pour les porteurs de projets sous réserve qu'ils aient à disposition l'information et qu'ils soient accompagnés pour orienter leurs demandes par rapport à cette diversité de possibilités. De la phase de concertation des acteurs thématiques et territoriaux sur leurs besoins pour la période 2021-2027 ressort l'expression d'un besoin d'accompagnement renforcé par la Région.

1.2.Méthode adoptée

Les enjeux ont été travaillés par l'ensemble de la direction Europe pour identifier dans un premier temps les objectifs prioritaires pour la direction dans le cadre du PAR et du projet du pôle Europe et International et de la nouvelle période de programmation.

Un **séminaire de la direction le 10 septembre 2019 à Albert** avait lancé ce travail. Par la suite, les trois objectifs prioritaires identifiés par l'équipe à savoir : la territorialisation (l'animation en interne et externe, l'ingénierie territoriale 2021-2027), la sécurisation ainsi que la transversalité et le pilotage (quel rôle futur pour la direction Europe ?) ont été investis lors de **groupes de travail entre octobre 2020 et mars 2021** et menés en parallèle de l'élaboration du descriptif de gestion 2021-2027 et des travaux sur les futurs programmes 2021-2027. Ainsi, le **groupe transversal : suivi de gestion/audit/capacité administrative et gouvernance** incluant les directions opérationnelles et fonctionnelles, le **groupe animation et accompagnement des porteurs de projets**, le **groupe contrôle interne**, le **groupe gouvernance** ainsi que des groupes des services PO : **le FSE+, la plus-value des services pilotages, la cartographie des missions** ont pu présenter leurs résultats et propositions lors du séminaire du 13 avril 2021 en visioconférence.

Lors de deux séminaires de direction successifs en visioconférence associant l'ensemble des agents de la direction **les 25 mai et 29 juin**, des orientations d'organisation ont été discutées en parallèle des arbitrages institutionnels sur la future organisation 2021-2027 et de la définition des exigences européennes et nationales.

Enfin, les séminaires du 16 octobre ainsi que celui du 9 novembre ont permis de présenter l'organisation future à l'ensemble de l'équipe, de discuter et échanger sur les missions proposées et les enjeux à incarner.

1.3.Les ajustements proposés

Les évolutions souhaitées visent à :

- Rendre davantage lisible l'action régionale auprès des acteurs internes et externes des fonds européens
- Adapter le fonctionnement de la direction aux nouveaux enjeux de la programmation 2021-2027 tout en clarifiant les activités, périmètres et responsabilités des différentes entités qui la composent ;
- Mieux rendre le service attendu pour les porteurs de projets de notre territoire et les directions concernées par les fonds européens.

En vertu des principes de transparence et d'opportunité, et s'agissant des postes transformés :

- Pour les postes de manager de direction (responsable de département) : un appel à candidature interne à la collectivité sera mis en place.
- Pour les postes de manager intermédiaire (responsable de service et adjoint) et de proximité (responsable de secteur) : un appel à candidature interne à la direction sera mis en place. Si un poste reste vacant à l'issue du processus de sélection, un appel à candidature interne à la collectivité sera opéré.
- En vertu du principe de sécurité, les agents non retenus sur les postes diffusés restent sur leur affectation initiale ou peuvent être accompagnés à des postes correspondant à leur grade et leur groupe fonctionnel au sein du Pôle. Ils peuvent, en outre, bénéficier d'un accompagnement individuel par la DRH.

- Suite aux pourvois des nouveaux postes, un arrêté collectif sera rédigé. Les agents seront affectés à un poste correspondant à tout ou partie de leurs missions antérieurement exercées conformément au principe de sécurité.

2. Pilotage du programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027 et du FEADER : création d'un département et de trois services par fonds européen

Afin de traduire l'arrivée d'un programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027 Hauts-de-France dans l'organisation de la direction Europe, il est proposé de créer un service FEDER, un service FSE+ et un service FEADER. Pour assurer une cohérence au niveau du programme régional unique, la création d'un département pour le FEDER et le FSE+ est proposée.

Le rattachement du service FEADER, avec un règlement européen différent, une temporalité autre, à l'équipe de direction et plus particulièrement au directeur adjoint est proposé.

Les programmes constituent des ensembles dont la Région doit **assurer la cohérence quels que soient les fonds gérés**. En effet, le système de gestion et de contrôle du futur programme sera unique, de nombreuses règles communes régiront les subventions FEDER, FSE+ et FTJ, dont l'application sera contrôlée notamment par les différents niveaux d'audit. Cela implique des échanges à un niveau interfonds au sein de l'équipe, avec les services instructeurs et les services intervenant en soutien (DIRAP, DAJ notamment). De plus les grands indicateurs (et notamment le dégagement d'office) seront calculés au niveau du programme, il sera donc nécessaire d'en assurer un pilotage interfonds.

D'autre part un certain nombre de structures se tournent ou orientent des bénéficiaires vers les différents fonds (monde universitaire, EPCI notamment) et attendent une cohérence des réponses apportées. Il en va de même de la Commission européenne, qui, s'agissant du **programme opérationnel le plus important de métropole avec 1 milliard 129 millions d'euros de FEDER et de FSE+ et une enveloppe prévisionnelle de 228 M€ de FTJ**, demandera des **réponses consolidées et une incarnation** à travers les contacts réguliers et enquêtes.

Si la plupart des travaux transversaux seront portés par un service, il sera nécessaire de faire en sorte que les spécificités des fonds soient bien intégrées aux réflexions et que celles-ci soient également diffusées vers les équipes en charge d'INTERREG (et si nécessaire du FEADER). Il est également nécessaire de renforcer la diffusion des bonnes pratiques et de faciliter le travail en transversalité.

En outre, le passage à un programme unique donne une nouvelle dimension à l'équipe issue de deux services. Avec un budget de plus d'1,3 milliard de fonds européens une équipe de 32 ETP (dont 4 contrats de projets), la perspective de la clôture des 2 programmes en cours, les enjeux de pilotage et de management seront plus importants qu'auparavant.

Par ailleurs, le rattachement du service FEADER, avec un règlement européen différent, une temporalité autre, à l'équipe de direction et plus particulièrement au directeur adjoint est proposé. C'est le directeur adjoint au sein de l'équipe de direction qui suit plus particulièrement le FEADER.

Ainsi, les ajustements organisationnels proposés sont les suivants :

Création d'un département : pilotage du programme régional FEDER/FSE+ avec :

- 1 responsable de département (A 1.4)
- 1 assistant administratif (B3)

Afin d'assurer la **cohérence d'ensemble du programme régional FEDER/FSE+**, il s'agit de piloter les grands indicateurs du programme et notamment ceux du dégagement d'office ainsi que de garantir la cohérence et l'unité du programme régional. Il est nécessaire de permettre la cohérence des interprétations et des systèmes de gestion quels que soit les fonds gérés, de faciliter la réalisation des dossiers transversaux à l'échelle adéquate, d'organiser des réunions de services instructeurs plurifonds et de suivre des dossiers sensibles. Il est également proposé de suivre des dossiers en transversalité interne avec d'autres services de la direction Europe.

Création d'un service FEDER avec :

- 1 responsable de service (A 2.1)
- 1 responsable de service adjoint (A2.2)
- 2 responsables de projet React EU (A2.2)
- 2 administrateurs systèmes (A3)
- 6 chargés de missions (A3)

Ce nouveau service incarne les missions de pilotage de ce fonds FEDER au sein du programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027. Il est proposé que les chargés de mission aient des missions thématiques (suivi d'une thématique FEDER) et une mission transversale en binôme avec un autre collègue. Ce service suit également le FEAMPA et met en place toute la comitologie du programme opérationnel. Ce service accompagne les services instructeurs FEDER, apporte un appui aux porteurs de projet, assure un suivi financier et assure l'administration régionale du système d'information national Synergie.

Création d'un service FSE+ avec :

- 1 responsable de service (A2.1)
- 1 responsable de service adjoint (A2.2)
- 8 chargés de missions (A3)
- 4 gestionnaires de fonds européens (B1)

Ce nouveau service incarne à la fois les missions d'instruction des dossiers FSE+ du PO 2021-2027 (223 millions d'euros) avec de nouvelles priorités comme l'orientation ou l'innovation sociale et de nouveaux porteurs de projet ainsi que l'accompagnement des services instructeurs (DIRAA) afin de piloter le FSE+ régional. Il assure un pilotage financier du FSE+ et apporte un appui aux porteurs de projet. Il pourra également porter des missions transversales.

Création d'un service FEADER rattaché à la direction avec :

- 1 responsable de service (A2.1)
- 1 responsable de projet (A2.2)
- 4 chargés de missions (A3)

Tenant compte de la séparation fonctionnelle nécessaire entre les directions opérationnelles et la direction assumant le rôle d'autorité de gestion du programme 2014-2022, et d'autorité de gestion déléguée du programme 2023-2027, ce service poursuit le pilotage des PDR actuels jusqu'en 2025/2026 et anime la nouvelle stratégie régionale et les modalités de gestion du PSN qui se mettront en œuvre

pour 2023-2027. Il assure également l'élaboration du futur système d'information régional FEADER, et son administration, en transversalité avec d'autres Régions, le niveau national et les services régionaux.

Le responsable de projet sera ainsi chargé de l'élaboration du futur système de gestion et de contrôle, et du futur système d'information en faisant le lien entre les attendus règlementaires, les modalités de gestion du FEADER, et leur traduction dans le système d'information. Il assurera le pilotage d'un groupe projet composé notamment de la direction des systèmes d'information, la direction qualité et performance, et des directions instructrices.

3. Adaptation du service coopération européenne

Les ajustements organisationnels proposés pour la programmation 2021-2027 des programmes Interreg traduisent la mise en adéquation du service au regard d'une part du cadre légal relatif à la gestion des fonds européens et d'autre part de la cartographie des risques, à savoir :

- Adapter l'organisation du service aux changements liés à la future période de programmation européenne 2021-2027, aux nouvelles responsabilités prises par la Région Hauts-de-France dans les programmes Interreg et l'accompagnement de la fin de programmation actuelle 2014-2020 ;
- Renforcer la robustesse de l'organisation du service en équilibrant mieux les charges au sein de l'équipe pour permettre une bonne sécurisation de la gestion des programmes, un suivi stratégique renforcé et la sécurisation du contrôle externalisé de premier niveau.

Pour la programmation 2021-2027, la Région Hauts de France sera :

- Autorité de gestion de 2 Programmes de coopération territoriale (Europe et Europe du Nord-Ouest) pour 2021-2027 et l'accompagnement de la fin de la programmation du Programme transfrontalier 2 mers jusqu'à la clôture en 2024 ;
- Autorité nationale de 4 programmes INTERREG pour 2021-2027 dont un nouveau programme transnational Mer du Nord.

Pour **s'adapter aux nouvelles responsabilités de la Région HDF qui devient autorité nationale du programme Mer du Nord, et permettre le suivi** de ce programme qui s'ajoute, il apparaît nécessaire de renforcer le service via la création de 2 nouveaux postes.

- 1 poste de chargé de mission Autorité nationale Mer du Nord (A3) Au sein du secteur autorité nationale gouvernance et stratégie
- 1 poste de chargé de mission Animation (A3) au sein du secteur animation programmes et coopération institutionnelle franco-belge

Ces deux postes seront cofinancés par l'assistance technique nationale Europ'act et/ou l'assistance technique du programme Mer du Nord a minima à hauteur de 50%. Il est à noter que ces missions ne peuvent être ajoutées à celles couvertes par les chargés de mission actuellement en poste, ceux-ci devant déjà assurer le suivi de la programmation actuelle qui s'achèvera en 2024.

Au sein du secteur animation programmes et coopération institutionnelle franco-belge :

Il est proposé de **reconfigurer le poste d'assistante administrative et financière (B) en poste de gestionnaire administratif et financier (B2)** afin de prendre en compte la réalité des missions d'ores et déjà incarnées et qui seront renforcées dans ce sens dans les prochains mois avec l'évolution des missions des chargés de mission au sein du programme transfrontalier France-Wallonie-Vlaanderen.

Les missions initialement tournées vers l'appui logistique à l'organisation de réunions et d'évènement et la préparation de dossiers ont évolué vers des missions qui couvriront désormais :

- L'instruction et le suivi administratif et financier des dossiers
- Le suivi des rapports d'activité des projets et la justification des dépenses
- L'information et l'accompagnement des opérateurs concernant les procédures du programme
- Le suivi de la bonne utilisation de l'application de gestion du programme

En 2021, la cartographie des risques a identifié deux risques majeurs en terme d'impact et de fréquence, financier et opérationnel, qui nécessitent une organisation adéquate visant à sécuriser l'institution en scindant le secteur Autorité Nationale et Contrôle en deux secteurs.

Actuellement, ce secteur englobe les 2 volets de la responsabilité d'autorité nationale des programmes Interreg, à savoir :

- Les missions concernant à la fois la partie gouvernance stratégique et représentation des intérêts français dans les programmes ;
- Les missions liées au contrôle de premier niveau qui doit permettre de vérifier la bonne utilisation des fonds européens par les porteurs de projet français, prévenir les risques de dégageant d'office comme des constat d'irrégularité dans la gestion des fonds européens

Un ajustement est rendu nécessaire par le fait que la charge du poste actuel de responsable de secteur Autorité nationale et Contrôle sur les deux volets est insuffisamment conséquent en temps homme pour à la fois prévenir les risques identifiés en sécurisant les procédures liées au contrôle et assurer un véritable suivi stratégique du volet gouvernance.

Sur le volet gouvernance de l'Etat Membre France – risque identifié : opérationnel lié aux ressources humaines :

- L'organisation affaiblit également la capacité du secteur sur le volet stratégie de la gouvernance et de la représentation des intérêts français, le volet contrôle étant particulièrement chronophage. Celui-ci est en effet systématiquement priorisé en cas de pic d'activité pour ne pas engendrer de blocage de paiement des porteurs de projet et garantir la bonne sécurisation de l'institution, responsable financièrement in fine en cas de problème.

Sur le volet contrôle de premier niveau – risques identifiés : financier lié à l'insuffisance de procédures de suivi des irrégularités et d'audits et opérationnel lié aux ressources humaines :

- Un audit système encore en cours sur l'un des programmes a montré la nécessité de renforcer le suivi du système de contrôle de premier niveau ;
- le système CPN externalisé sera maintenu pour 2021-2027, le bilan de mise en oeuvre du système 2014-2020 montre le nécessaire renforcement du cadrage des procédures, du suivi des textes législatifs et réglementaires
- Le service doit davantage se doter d'outils de pilotage performant et renforcer la veille réglementaire pour être davantage réactif aux évolutions des normes.

Pour répondre à ce double besoin, l'ajustement organisationnel proposés et de **scinder le secteur Autorité nationale et contrôle en 2 secteurs :**

1 secteur Autorité nationale, gouvernance et stratégie

- 1 responsable de secteur (A2.2)
- 3 chargés de mission Autorité Nationale (A3)
- 1 chargé de mission Autorité Nationale (A3) issu d'une création nette.

1 secteur Contrôle et Qualité :

- 1 poste de responsable de secteur Sécurisation des procédures et expertise réglementaire (A2.2) issu d'une création nette.

- 2 chargés de mission (A3)
- 2 gestionnaires fonds Européens (B1)

4. Adaptation du service animation et montage de projets européens

Afin de favoriser la visibilité de la Région en matière de service aux porteurs de projets et d'accès aux financements européens, il est proposé une organisation en 2 secteurs qui visent à :

- ✓ Renforcer l'orientation des porteurs de projets, la communication sur les opportunités européennes et la diffusion de l'information européenne auprès du grand public
- ✓ Renforcer l'expertise au montage de projets européens au vu de la diversité des programmes et de leur complexité.

Les ajustements organisationnels proposés sont les suivants :

La création d'un secteur Interface Europe avec :

- 1 responsable de secteur (A2.2) (Manager de proximité)
- 1 responsable de projet animation territoriale pluri-programmes (A2.2)
- 4 chargés de missions (A3)
- 1 gestionnaire administratif et financier (B2)

La création de ce secteur permettra de développer un véritable service public auprès des porteurs de projets, voire des Directions de la Région pour mieux les orienter, les conseiller et les informer par rapport à une vision pluri-programmes.

La création du secteur « Interface Europe » peut être envisagée suite ... :

- au constat d'une augmentation des sollicitations des porteurs de projets et de l'hétérogénéité des modalités d'information et d'orientation, le groupe de travail dédié à l'animation mis en place au sein de la Direction Europe a identifié un potentiel important d'amélioration dans la chaîne d'accompagnement des porteurs de projets et particulièrement dans leur phase de recherche de financements européens. Cette amélioration passe par l'émergence d'un service d'information et d'orientation Europe lisible, agile et harmonisée au sein de la collectivité qui puisse être relayée et partagée par les partenaires externes (CIED, collectivités, têtes de réseaux...). Pour ce faire et dans une logique de valorisation des compétences et outils existants au sein de la collectivité, la création d'un poste de responsable de projet permet de structurer ce service et de fédérer les interlocuteurs et les réseaux externes pertinents autour d'outils, de messages et d'informations partagées.
- A la qualification d'un ETP en responsable de projet (A2.2) pour assurer la mise en place de ce dispositif d'information et d'orientation de premier niveau : Il est créé suite à la transformation d'un poste de chargé de mission (A3).
- Au transfert d'un ETP dédié à la communication Europe affecté au précédent service pilotage Nord - Pas-de-Calais au secteur Animation et communication pluri-programmes. Les enjeux sont importants par rapport aux obligations de communication de l'Autorité de gestion du PO FEDER/FSE et pour porter à connaissance l'ensemble des opportunités européennes. L'objectif est de communiquer sur l'Europe au travers l'organisation d'évènements, le développement d'outils, la valorisation des projets financés par l'Europe. Ceci porte à 2 le nombre de chargés de mission Communication (A3).

La création d'un secteur « Développement et Appui au montage de projets sectoriels »:

- **1 responsable de secteur (A 2.2)**
- 4 chargés de mission (A 3)

La création de ce secteur permettra d'optimiser le montage de projets européens et le dépôt de candidature sur les programmes sectoriels en apportant une expertise plus précise sur certaines thématiques ciblées telles que l'innovation/ recherche, transition énergétique, la formation/ Insertion et l'Inclusion, le transport et la logistique.

La création du secteur « développement et Montage de Projets européens » peut être envisagée grâce à :

- la transformation du poste de chef de projet « Elaboration du Programme Opérationnel 2021-2027 » (A2.2) en responsable de secteur « développement et Montage de projets européens » (A2.2). Le responsable du secteur « développement et Appui au montage de projets européens » devra assurer un rôle de manager de l'équipe et mobiliser ses compétences pour le suivi d'une thématique ;
- la transformation du poste de d'assistant administratif et financier (B2) en poste de chargé de mission (A3) afin de couvrir les besoins d'accompagnement sur les thématiques précitées

5. Adaptation du service contrôle interne et gestion administrative et financière

Les évolutions souhaitées visent à :

- Rendre davantage lisible l'action régionale, en tant qu'Autorité de gestion, dans le champ du contrôle interne des fonds européens ;
- Rendre plus efficaces ces contrôles en les mutualisant au sein d'un même service et en y intégrant une approche par le risque ;
- Sécuriser le transfert de compétence de la fonction comptable, qui relèvera, pour la période de programmation 2021-2027, de la responsabilité régionale.
- De plus, outre ses missions administratives et financières, et de contrôle, sur un périmètre élargi, le service doit pouvoir accompagner et conseiller les différentes directions opérationnelles, dans le cadre de l'amélioration continue des processus de gestion, par la mise en œuvre et le suivi de plans d'action, issus de la cartographie des risques, clé de voûte du futur système de contrôle.

Les ajustements organisationnels proposés sont les suivants :

- **Création d'un responsable de service adjoint (A2.2)** par transformation d'un des postes de chargé de mission actuels (A3).

La création de ce poste permettra de garantir la continuité du service, et d'aider à la coordination des missions intégrées dans ce nouveau périmètre d'action. et plus particulièrement à

- Etablir, rédiger et mettre à jour régulièrement la cartographie des risques du programme opérationnel Hauts-de-France 21-27;
- Définir les objectifs et les plans d'action à mener pour permettre de sécuriser le système de gestion et de contrôle du PO Hauts-de-France;
- Impulser, animer et coordonner les plans d'action mis en œuvre au sein de l'institution ;

- Evaluer le degré de maîtrise des risques, suite aux actions réalisées et produire des recommandations, le cas échéant, visant à adapter le système de gestion et de contrôle ;
 - Participer et contribuer aux groupes de travail, locaux et nationaux, sur la thématique du contrôle
- **Création d'un poste de gestionnaire de fonds européens (B1)** suite à la volonté de recentrer et de mutualiser le contrôle de conformité des certificats de service fait, par transfert du support de poste (B1) du service Programme Régional Picardie.

Le poste de gestionnaire de fonds européens est créé, suite à la volonté de recentrer et de mutualiser le contrôle de conformité des certificats de service fait, par transfert du support de poste (B)

Ainsi, **le gestionnaire de fonds européens (B1)** se voit confier notamment les missions suivantes :

- Réaliser les contrôles de conformité des certificats de service fait relatifs aux programmes opérationnels Nord-Pas-de-Calais et Picardie 2014-2020, y compris aux opérations relevant de REACT EU ; au programme opérationnel Hauts-de-France 2021-2027 ; aux opérations cofinancées par le FEAMPA 2021-2027 ;
- Tenir à jour le tableau de bord de suivi des certificats de service fait pour l'ensemble des programmes ;
- Rendre compte et alerter concernant les délais de traitement de chaque acteur, intervenant dans la chaîne de certification, pour garantir le respect des délais de paiement réglementaires.

DIRECTION EUROPE

SERVICE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Cadre administratif/ive et financier/ère (A)
- 2 Gestionnaire/s de Fonds Européens (B)
- 1 Assistant/e administratif-ve- et financier/e (B)
- 4 Contrôleurs qualité gestion (A) (Chargés de mission)
- 1 Chargé de mission « SCIGAF » (A)

1 Directeur/trice (A) (Manager de direction)

1 Directeur/trice Adjoint/e (A) (Manager de direction)

- 1 Responsables de projet (A)
- 1 Conseiller/e technique(A)
- 2 Assistant/e de Direction (B)

SERVICE ANIMATION ET MONTAGE DE PROJETS EUROPEENS

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Responsable de service adjoint/e (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Assistant/e administratif/ve/s (B) (Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)
- 1 Gestionnaire administratif et financier (B)
- 1 Responsable de projet (A)
- 7 Chargé/e/s de mission (A)

SERVICE COOPERATION EUROPEENNE

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Assistant/e administratif/ve (B) (Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)

Autorité de gestion 2 Chargé/e/s de mission (A)

Secteur autorité nationale et contrôle

- 1 Responsable de secteur (A)(Manager de proximité)
- 5 Chargé/e/s de mission (A)
- 2 Gestionnaire/s fonds européens (B)

Secteur animateurs programmes et coopération institutionnelle

- 1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)
- 7 Chargé/e/s de mission (A)
- 1 Assistant/e administratif/ve (B) (Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)

SERVICE PILOTAGE DES PROGRAMMES REGIONAUX PICARDIE

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)*

- 1 Assistant/e administratif/ve (B) *
(Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)

Secteur gestion des opérations FSE/IEJ

- 3 Chargé/e/s de mission (A)
- 3 Gestionnaires de fonds européens (B)

Secteur coordination et appui aux services instructeurs FESI

- 1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)
- 1 Responsable de projet FEADER (A)
- 1 Responsable de projet REACT EU (A)
- 5 Chargé/e/s de mission (A)
- 1 Administrateur/rice « Système d'Information (Synergie) (A)
- 1 Gestionnaire des fonds européens (B)
- Pour information, contrats de projet :
1 Chargé/es de mission animation REACT EU (A – CP)

SERVICE PILOTAGE PROGRAMMES REGIONAUX NORD PAS DE CALAIS

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 responsable de projet plan stratégique national (A)
- 1 Assistant/e administratif/ive (B)

Secteur instruction FSE/IEJ

- 1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)
- 5 Chargé/e/s de mission (A)
- 1 Gestionnaire fonds européens (B)

Secteur coordination et appui aux services instructeurs FESI

- 1 Responsable de secteur (A) (Responsable de secteur)
- 1 Responsable de projet REACT EU (A)
- 7 Chargé/e/s de Mission (A)
- 1 Administrateur/trice des « Systèmes d'Information (Synergie)
- Pour information, contrats de projet :
3 Chargé/es de mission animation REACT EU (A – CP)

DIRECTION EUROPE

SERVICE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Responsable de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Cadre administratif/ive et financier/ère (A)
- 1 Assistant/e administratif-ve- et financier/e (B)
- 3 Gestionnaire/s de Fonds Européens (B)
- 4 Contrôleurs qualité gestion (A) (Chargés de mission)
- 1 Chargé de mission « SCIGAF » (A)

1 Directeur/trice (A) (Manager de direction)

1 Directeur/trice Adjoint/e (A) (Manager de direction)

- 1 Responsables de projet (A)
- 1 Conseiller/e technique(A)
- 2 Assistant/e de Direction (B)

Pour information, contrats de projet : 4

SERVICE ANIMATION ET MONTAGE DE PROJETS EUROPEENS

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

Secteur Développement et appui au montage de projets sectoriels

- 1 Responsable de secteur (A)
- 4 Chargé/e/s de mission (A)

Secteur Interface Europe

- 1 Responsable de secteur
- 4 Chargés de Mission (A)
- 1 Responsable de projet (A)
- 1 Gestionnaire administratif et financier (B)

SERVICE COOPERATION EUROPEENNE

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Assistant/e administratif/ve (B) (Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)

Autorité de gestion

2 Chargé/e/s de mission (A)

Secteur autorité nationale gouvernance et stratégie

- 1 Responsable de secteur (A)(Manager de proximité)
- 4 Chargé/e/s de mission (A)

Secteur contrôle et qualité

- 1 Responsable de secteur (A)(Manager de proximité)
- 2 Chargé/e/s de mission (A)
- 2 Gestionnaire/s fonds européens (B)

Secteur animateurs programmes et coopération institutionnelle franco-belge

- 1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)
- 8 Chargé/e/s de mission (A)
- 1 gestionnaire administratif et financier (B)

SERVICE FEADER

1 Responsable de service (A) (Manager de proximité)

- 1 Responsable de projet (A)
- 4 Chargé/e/s de mission (A)

DÉPARTEMENT PROGRAMME RÉGIONAL FEDER / FSE+

1 Responsable de département (Manager)

1 Assistant/e administratif/ve (B)
(Assistant/e administratif/ve et/ou financier/e)

SERVICE FEDER

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Responsable adjoint de service (A) (Manager intermédiaire)
- 2 Responsable de projets REACT (A)
- 2 Administrateurs de systèmes (A)
- 6 Chargé/e/s de mission (A)

Pour information, contrats de projet :
4 Chargé/es de mission animation REACT EU (A – CP)

SERVICE FSE +

- 1 Responsable de service (A) (Manager de proximité)
- 1 responsable de service adjoint (A) (Manager intermédiaire)
- 8 Chargé/e/s de mission (A)
- 4 Gestionnaire des fonds européens (B)